

## CONSEIL MUNICIPAL

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU Vendredi 05 Décembre 2014

Présents: GARRON Jean- Marie, CAURE Thierry, CONSTANS Serge, GARRON Patricia, LIOTARDO Maria Thérèse, MANCIOT Patrick, MESSENGER Daniel, ROUVIER Daniel, MARGUET Michel, DA CUNHA Joaquim

#### 1. **Convention d'adhésion à la mission d'assistance du pôle de l'eau de l'Association des Maires du Var**

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que l'Association des Maires du Var, a voté la facturation des frais de déplacement engagés dans le cadre de l'assistance fournie par le « Pôle Eau » de l'Association des Maires du Var par Monsieur Philippe APLINCOURT, Chargé de mission qui apporte un soutien « d'expert » aux collectivités notamment pour les procédures et actions suivantes

- Protection des périmètres de ressources en eau
- Recherche ou diversification de la ressource en eau
- Réhabilitation de captage d'eau
- Schéma directeur d'alimentation en eau potable
- Délégation de service public de l'eau
- Délégation de service public de l'assainissement
- Station d'épuration
- Schéma directeur d'assainissement collectif

Cette nouvelle disposition s'inscrit suite à une baisse significative de la subvention du Conseil Général du Var sur les exercices budgétaires, en conséquence, ces frais seront facturés à hauteur de 300 € la journée et 150 € la 1/2 journée de déplacement

Monsieur le Maire présente à cet effet la proposition de convention d'adhésion et demande au Conseil de se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal

est favorable à la convention d'adhésion à la mission du pôle de l'eau de l'AMV

#### 2. **Solidarité aux communes Varoises sinistrées**

Le Conseil municipal attribue une aide de 1 000 €, en solidarité avec les communes et leurs administrés durement touchés par les intempéries qui se sont abattues sur le département

#### 3. **Participation logement des gendarmes**

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée qu'il est demandé à la commune de participer à hauteur de 1 920 €, au logement de l'équipe de renfort des gendarmes pour la saison estivale 2014.

Il précise que jusqu'à présent, les gendarmes étaient logés gracieusement dans un local appartenant à la commune d'Aiguines. Ce local n'étant plus disponible, le logement a été assuré par un particulier qui demande le paiement de la location, soit 19 200 € pour la saison. Ce coût serait à répartir entre les 10 communes de la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon (la commune de Baudinard ayant refusé de participer)

Monsieur Le Maire demande au Conseil de se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil municipal

Considérant qu'il n'appartient pas aux collectivités territoriales de prendre en charge ces frais, incombant de droit à l'Etat

Considérant qu'un calcul au prorata du nombre d'habitants aurait été plus approprié

**-REFUSE** de participer à ces frais de logement

#### 4. **Questions Diverses**

Logiciels de Numérisation de l'Etat civil et Gestion Cimetière : Accord de principe sur le devis de 2 750 € HT, Demander quelques compléments d'informations sur la maintenance

Adressage noms des rues : Mise au point de quelques noms de rues et impasse diverses

*La séance est levée à 20 h 45*

*Vu pour être affiché le Vendredi 12 Décembre 2014, conformément aux prescriptions de l'article -L.2121-25 du code général des Collectivités Territoriales.*